ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Marché. — Grande-Place et place de la Liberté.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1|2 à 5 h. 1|2, de 8 h. 1|2 à 9 h. 1|2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, 1re, 2e et 3e années, de 8 h. à 9 h. 1|2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années de 6 h. à 7 h. 1|2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales cours de 2e année, de 8 h. à 9 h. 1|2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Conseil municipal. — Réunion budgétaire à 8 h. 1|2 du soir.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui vendredi 30 décembre, à 8 h. du soir.

Ordre du jour : 1° Bourses familiales aux Instituts Turgot et Sévigné. Paiement des bourses du 4e trimestre 1898.

2° Continuation de l'ordre du jour de la séance du 21 décembre 1898. Budget primitif de l'exercice 1899, Affaires diverses, s'il y a lieu.

En vertu d'un mandat d'arrêt. — Louis Gain, âgé de 45 ans, peigneur, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, n° 12, a été arrêté hier matin, par le brigadier Bayart.

Cet homme était l'objet d'un mandat d'arrêt, pour attentat aux mœurs.

Il a été écroué au poste du 1er arrondissement,

Saisie de poissons. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré, ce matin, la saisie de cinquante kilogrammes de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Arrestation d'un mendiant. — Frédéric Vanmarck, 48 ans, demeurant rue de la Basse Masure, à l'estaminet Rolland, a été arrêté hier, vers 3 heures, rue Neuve, sous l'inculpation de mendicité.

Il a été écroué au poste du 2e arrondissement.

Une expulsée arrêtée. — Hier matin, l'agent de sûreté Labbe, a procédé à l'arrestation de Marie Smeersters, âgée de 35 ans, journalière, demeurant rue de l'Alouette, 52, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Cette femme a été écrouée au poste du 1er arrondissement.

Commencement d'incendie. — Hier après-midi, vers 3 heures 1|2, un incendie s'est déclaré au n° 16 de la rue Pauvrée, dans l'établissement Courouble-Carrette, fabricant de tissus.

Le feu a pris dans une pièce attenante au tissage, où sont intallés deux métiers à tissus unis, actionnés par un moteur à gaz.

Comment l'incendie s'est déclaré, on l'ignore.

Toujours est-il que tout d'un coup, plusieurs employés aperçurent des flammes jaillissant par la porte.

Aussitôt des secours furent organisés et lorsque les pompiers arrivèrent, le zèle de tout le personnel avait suffi pour éteindre le feu.

Les dégâts s'élèvent à une somme de 15 à 1800 francs environ, couverts par une assurance.

Plusieurs genres de tissus sont brûlés ou avariés, un métier a été fortement endommagé par les flammes.

Epaves de tombola. — **La société des médaillés de l'armée coloniale, fait connaître qu'il reste encore Grande-Rue, 77, quelques lots de la tombola tirée le 6 novembre dernier. Les gagnants peuvent réclamer ces lots jusqu'au 10 janvier inclus, après cette époque** ils resteront échus à la société.

Le 7 janvier 1899, **réunion** générale des sociétaires, **Grande-Rue, 77,** pour payer les cotisations et affaires de tombola.

Fourneaux économiques. — Les fourneaux économiques ne fonctionneront pas lundi prochain, 2 janvier 1899.

Dans l'enseignement. — M. Aclot, inspecteur primaire à Roubaix, est nommé inspecteur primaire à Paris,

Voilà une nomination qui nous fait plaisir pour celui qui en est l'objet, bien que nous en éprouvions du regret, au point de vue de la cause de l'enseignement primaire de notre ville.

Les vœux des amis de l'enseignement laïque, suivront cet aimable fonctionnaire dans sa nouvelle résidence.

Puisse son successeur, montrer ici autant de tact et de dévouement et mériter aussi légitimement que lui, les sympathies de toute la population roubaisienne.

Les rentes des travailleurs. — Le 21 décembre, chez Mme veuve Henri Vandamme, rue du Luxembourg, Dewitte Pierre, 48 ans, ébarbeur, rue des Arts, cour Delcourt, a été victime d'un accident.

Cet ouvrier s'est piqué le doigt avec une épingle de fonderie.

La blessure a déterminé un panaris profond du doigt majeur gauche qui exigera vingt jours de repos, d'après le docteur Isbecque.

— Un accident est survenu le 28 décembre à 5 h. 1|2 du soir, chez M. César Duyck, fondeur, rue des Fondeurs, au nommé Ducyk Bertrand, 19 ans, mouleur, rue Saint-Antoine, 32.

Une goutte de fonte en fusion lui est sautée sur le cou et a déterminé une brûlure du 1e degré de la partie antérieure du cou.

Il y aura lieu à un repos de huit à dix jours d'après le docteur Picquet.

— Le 28 décembre, à 6 heures du soir, un accident est survenu chez César Duyck, fondeur, rue des Fondeurs, à Bambrugge Victor, mouleur, 19 ans, rue de Mouvaux, 22.

Une goutte de fonte en fusion lui est sautée sur l'œil ce qui a amené une ulcération de la cornée (œil droit).

L'ouvrier devra subir un repos de 4 à 5 jours d'après le docteur Picquet.

Réunion du Cercle d'Etudes sociales. — Le cercle se réunira vendredi, 30 courant, à 8 heures 1|2 précises chez le citoyen Catriee, Grand'Rue.

Ordre du jour : Causeries : Salaires et Profits; L'Individu et le Communisme; Explication de l'art. 2 du programme du Parti; Revue des faits politiques.

Coopérative de Boucherie. — La lettre suivante a été adressée au *Journal de Roubaix* :

Dans un avis publié dans votre estimable journal du 27 courant le sieur Cnocknaent, boucher, place de l'Abattoir, 16, dément tout bruit qui tendrait à faire que la boucherie coopérative s'approvisionne chez lui.

Voudriez-vous s. v. p. monsieur le directeur nous accorder l'hospitalité de votre journal pour faire savoir à MM. les bouchers de Roubaix, que la Société coopérative de boucherie n'a nullement besoin de leurs marchandises pour contenter ses 700 sociétaires avec des viandes de toute première qualité achetées sur les marchés de Paris et de Valenciennes et dans les meilleures fermes de la région.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 29 décembre 1898

NAISSANCES. — Théophile Boone, rue Ma Campagne, 99. — Berthe Rosseeuw, rue de l'Ommelet, cour Dujardin, 10. — Charles Lambert, rue Blanchemaille. — Jules Gheyselinck, rue de Menin, cour Verbecken, 4. — Maria Florin, rue Daubenton, 149. — Adrien Hennebicq, rue du Fontenoy, cour Allard, 3. — Louise Roussel, rue d'Avelghem, 2. — Ursule Stephany, rue Turgst, 92. — Jean B. Lefebvre, rue de Tournai, 35. — Henri Oeula, boulevard de Cambrai. — Marie Vaupuymbrouck, boulevard de Cambrai.

DÉCÈS. — Désiré Soubliart, 53 ans, rue des Sept Ponts, fort Mazure, 31. — Joséphine Vertenenil, 7 mois, rue de Cartigny, cour Lepers, 5. — Léonard Cattoire, 16 ans, rue Jean-Bart, cour Vanneste, 2. — Marie Cloetens, 19 ans, rue Marc Seguin, cour Coby, 10. — Norbert Eeckman, 60 ans, rue Blanchemaille. — Marie Waymel, 70 ans, rue de l'Hospice. — Raymond Motte, 15 jours, rue de la Redoute, 15. — Léonide Mazure, 54 ans, rue Blanchemaille. — Valentine Dendievel, 15 ans, rue de Tourcoing, 112.

Mort-né : 1.

CROIX

Avis. — Nous mettons la population en garde contre certains individus qui vont de porte en porte solliciter les étrennes, se disant les éboueurs de la ville.

Les seuls autorisés doivent être porteurs d'une pièce signée et timbrée du sceau de la mairie.

Bureau de Bienfaisance. — Avant-hier soir, la commission du Bureau de Bienfaisance s'est réunie pour procéder à l'adjudication du pain à délivrer à domicile aux indigents. Une quinzaine de boulangers présents ont déclaré accepter cette disposition ainsi que le partage à égalité des quantités à fournir. Chaque boulanger aura une liste des familles qu'il aura à servir et consignera sur les livrets individuels les livraisons faites.

La commission a ensuite désigné le secrétaire en remplacement de M. Delporte, démissionnaire ; M. Désiré Fauvarque, employé à la mairie depuis plus de neuf années et présenté par le maire, s'est vu préférer M. Dubourg, chemisier à Croix, par 4 voix contre 3. — Enregistrons simplement en nous abstenant de commentaires.

Adjudications. — Nous rappelons aux intéressés que c'est aujourd'hui à 11 heures du matin qu'aura lieu à la mairie l'adjudication du pain dit de ménage et de la viande de boucherie nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires.

WATTRELOS

Réceptions. — L'administration municipale recevra samedi après-midi, de trois à quatre heures.

A cette occasion, les bureaux seront fermés à partir de midi.

Scène conjugale. — Croyant que sa femme avait des relations avec un certain S.... Lakman lui a porté des coups violents, mais qui ne mettent pas ses jours en danger.

Une enquête est ouverte. Lakman, si on en croit sa femme, aurait tenté de la frapper avec un couteau, mais l'arme, portant contre un mur, se serait brisée.

TOURCOING

Accidents d'usine. — A l'usine Ch. Six, rue du Château, le nommé Florisse Fremaux, 37 ans, fileur, demeurant rue du Virolois, a eu le pouce droit serré entre la corde Scroll et l'arbre renvideur.

Le docteur Vanneufville a donné des soins. L'incapacité de travail sera de cinq jours environ.

— Une ouvrière soigneuse, la nommée Marie Heddebaut, 20 ans, demeurant rue de la ferme, 20, est tombée sur son métier et a eu la main droite prise dans les peignes.

Il a eu le médius droit lacéré. Le docteur Fichaux a donné des soins. L'incapacité de travail sera de plusieurs semaines.

Voleur arrêté. — La police a arrêté hier le nommé Désiré Delvoye, 17 ans, employé à l'abattoir, inculpé de vol.

Delvoye sera conduit à Lille ce matin.

A la frontière. — Les douaniers de service au sentier du Petit Bois, ont arrêté mercredi soir, vers 11 heures, le nommé Alexandre Vroman, 29 ans, fileur, demeurant rue des Fauvettes, à Tourcoing.

Vroman était porteur de 8 kilos de café, valeur 24 fr.

— Les douaniers de service au Risquons Tout ont arrêté le même soir le nommé Augustin Dewere, 22 ans, manœuvre de maçon, porteur de 12 kilogs de café valeur 36 fr.

Réceptions du jour de l'An. — L'on nous prie de faire connaître aux corps constitués et aux fonctionnaires et employés de la ville de Tourcoing que l'Administration municipale ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

LILLE

LES CONFÉRENCES D'UN CURÉ

Nous avons raconté, en son temps, les agissements d'un prêtre qui, se servant de l'Eglise comme d'un lieu de réunions profanes, faisait des conférences aux habitants du faubourg du Sud.

Nous avons même promis de donner le compte rendu d'une de ces séances, où il devait être question surtout de la religion et de la famille.

Inutile de vous dire ce que fut cette conférence : le curé, d'une ignorance remarquable sur le socialisme autant que sur la famille, a dit sur ces choses les bourdes les plus grosses que puisse inventer cervelle d'ecclésiastique.

Il prononçait des phrases comme celle-ci : « Ce n'est que par la grâce du Seigneur que les ouvriers auront du pain à la maison. » Il oublie, qu'aux temps de l'Inquisition et des dragonnades, pendant les siècles de domination cléricale absolue, des nations toutes entières tombaient fauchées par la famine et cependant les peuples étaient religieux, dévots et superstitieux en ces temps-là !

« Les hommes qui empêchent leurs femmes d'aller à la messe sont des idiots et des misérables. »

Que M. le curé ne se lamente pas si fort sur l'inquiètude des hommes, car cette impiété est partagée par leurs femmes, de la faute même des prêtres qui ne perdent jamais l'occasion de se mettre du côté des exploiteurs des ouvriers.

« Je suis honteux de voir, chaque fois que je passe, des individus de tous âges, manger leurs croûtes sur les remparts pendant l'heure du midi. »

Une voix. — Ce sont des ouvriers !

— Ce sont des ouvriers, répond le curé, mais qui donc est plus ouvrier que moi ?

Murmures et rires.

La voix : — Nous sommes vos esclaves !

— Taisez-vous, s'écrie le prêtre, ou je me verrais forcé d'appeler la police ! Le prêtre est maître de son église et n'a d'observations à recevoir de personne.

Mais alors, M. le curé, il fallait obéir à la loi qui vous interdit de prononcer autre chose que des prières dans l'église que l'Etat met à la disposition de votre culte.

Le curé a continué ensuite ses boniments sur l'Eglise et les richesses. Or, on sait que l'Eglise ne s'enrichit pas avec des prunes et qu'elle est très sensible à la richesse : les biens de ce monde ne sont pas dédaignés par elle.

Le curé a bafouillé ; il a été maintes fois interrompu par une grosse partie de l'assistance. Furieux, il est descendu de sa chaire sans pouvoir terminer ses élucubrations.

Nous avions donc raison de demander l'intervention de l'autorité publique pour faire cesser des réunions qui pouvaient jeter le trouble dans l'église.

En tout cas, si tous les curés sont de la force de celui du faubourg du Sud sur la question sociale, ils ne peuvent que faire du bien au Socialisme.

Si cependant on pouvait les contredire du haut même de leur chaire dite de vérité, ils peuvent le dire : et quelle triste figure ils feront.

CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

Nous avons reçu hier soir, dans nos bureaux, la visite de M. Alexandre d'Oukrainzeff, lieutenant en retraite du régiment Séménovsky, de la Garde Impériale russe, membre de la Société Impériale Géographique de St-Pétersbourg, collaborateur du *Messager officiel* de St-Pétersbourg et des *Nouvelles russes*, de Moscou, qui se propose de donner à Lille une conférence-causerie sous les auspices de notre Société de Géographie.

M. d'Oukrainzeff, qui a épousé une artiste célèbre, a accompagné celle-ci dans tous ses voyages, et il rapporte de la Sibérie, de la Perse, de l'Afghanistan, des *Indes*, etc., des notes et des souvenirs précieux au triple point de vue géographique, ethnographique et commercial.

C'est à faire connaître le nord de la Russie que s'attachera principalement dans sa conférence, M. d'Oukrainzeff. Nul doute qu'il n'obtienne dans notre industrieuse région un vif et légitime succès.

Nous nous sommes longuement entretenu hier avec le conférencier qui est, — en même temps qu'un perspicace observateur des mœurs contemporaines — un lettré fin et délicat et un conteur captivant, et nous sommes certain qu'il intéressera vivement son auditoire.

Donc, à bientôt, une conférence — avec projections — sur le sujet suivant : « Voyage de Saint-Pétersbourg à Arkhangel et d'Arkhangel à Moscou. »

L. M.

PARTI OUVRIER, SECTION LILLOISE

Avis à tous. — **Tous les membres du Parti Ouvrier sont priés de se réunir dans leur comité respectif, le samedi 31 décembre, à 8 h. 1|2 du soir. — Extrême urgence.**

MONT-DE-PIÉTÉ DE LILLE

L'administration informe le public qu'elle fera à partir du 1er janvier 1899, ces prêts sur valeurs mobilières au porteur telles que rentes, actions, obligations des villes et des départements.

Les avances, limitées à 500 fr. par opération et par emprunteur dans une même journée, seront consenties pour un an moyennant 6 0|0 d'intérêts et un droit fixe de 0 fr. 25 0|0 sans timbres ni autres frais ; elles seront remboursables par anticipation au gré des déposants.

Les emprunteurs recevront, en effectuant le dépôt un récépissé relatant les numéros des titres et le montant intégral de l'avance, sans déduction d'aucun frais : ils conserveront tous les avantages afférents aux valeurs à lots offertes en garantie, c'est-à-dire qu'ils joueront des chances de tirages pendant la durée de l'engagement.

L'administration rappelle également que le directeur reçoit dans son cabinet les emprunteurs qui à cause de leur position, répugnent à faire connaître la nécessité où ils se trouvent d'emprunter : l'avantage très apprécié de ce mode d'engagement est le secret de l'opération qui n'est connue que des deux parties contractantes.

Le citoyen J. Dormoy. — Nous informons les membres du Parti qu'ils peuvent souscrire à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune, Lille, pour des photographies de notre camarade J. Dormoy, fondateur du Parti ouvrier à Montluçon et maire de cette ville, décédé le 29 novembre dernier.

La grande photographie, 1 fr. 25.

La petite photographie, 1 fr.

La Place du Concert. — Le dégagement de la place est achevé. La démolition de la dernière maison qui masquait l'entrée de la place au débouché de la rue de la Monnaie, est chose faite.

La plantation du terre-plein se fait en gros arbres pris dans le bois de la Deûle. Ce travail, exécuté sous la direction du jardinier en chef de la ville, par M. Conal, architecte paysagiste, est poussé très activement et l'on espère pouvoir le terminer avant la fin du mois prochain.

Ecole des Beaux Arts. — Les vacances du Nouvel An sont fixées au vendredi 30 décembre, après les cours du soir, pour finir le mardi soir 3 janvier 1899.

Entretien des chaussées et promenades. — Le jeudi 29 décembre 1898, à 3 heures du soir, il a été procédé à la mairie de Lille, à l'adjudication des travaux relatifs à l'entretien des chaussées empierrées et promenades publiques pendant les années 1899, 1900 et 1901, dont la dépense est évaluée annuellement à la somme de 30,000 fr.

M. Louis Colin, entrepreneur à Lille, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 2 0|0

Funérailles. — Hier, à onze heures, ont eu lieu les obsèques solennelles de M. Henri Lotar, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, officier de l'instruction publique.

Après une cérémonie religieuse qui a eu lieu à l'église Saint-Michel, le corps a été transporté au cimetière de l'Est où il a été inhumé. Selon la volonté exprimée par le défunt, aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

Dans l'assistance, nous avons remarqué, outre les professeurs de l'Université, une délégation des étudiants de l'Etat, une délégation du Bureau de bienfaisance; M. Piolaine, administrateur des hospices; M. Delalé, juge d'instruction, etc., etc.

M. le préfet à l'Institut industriel. — M. Vatin, préfet du Nord, a présidé, hier, à deux heures, une réunion du conseil d'administration de l'Institut industriel.

Avant de se retirer, M. Vatin a accordé un jour de congé aux élèves de l'établissement et a promis de venir prochainement visiter l'Institut industriel.

Les rentes des travailleurs. — M. Pierre Lambert, ébarbeur, âgé de 22 ans, demeurant rue de Mons, cité Bastet, travaillant chez MM. Wargny et Grimonprez, fondeurs, a été blessé au genou droit par la chute d'une pompe qu'il manœuvrait. Cet accident lui occasionnera une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Expulsion. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, la police a mis en état d'arrestation le nommé Emile Cundde, fileur, sans domicile.

Cundde a été écroué à la maison d'arrêt.

Commencement d'incendie. — Hier, vers une heure de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré à la scierie mécanique de M. Pennequin, rue de l'Alma, 27. Le feu avait été causé par une étincelle tombée du générateur sur le plancher. Grâce aux prompts secours, ce commencement d'incendie, qui aurait pu causer de sérieux dégâts, a été bien vite éteint. Les dégâts ne dépassent pas cent francs.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction Montfort. — Vendredi 30 décembre. — Bureaux à 6 h 1|2. — Rideau à 7 h. 0|0.

Places gratuites de 1601 à 2090.

LES P'TITES MICHU, opérette.

GRINGOIRE, comédie.

Théâtre des Variétés. — Tous les soirs, spectacle concert varié. Succès de toute la troupe. Incessamment, nouveaux débuts.

Hippodrome Lillois. — Aujourd'hui 30 décembre et jours suivants, à 8 h. 1|2, grandes représentations extraordinaires par la troupe des Folies-Bergères. Direction : R. O'Brien.

Fanfare l'« Union du Nord ». — Fidèle, depuis sa fondation, à une généreuse coutume, la fanfare l'*Union du Nord* a procédé, dimanche matin, à la vingt-cinquième distribution annuelle de coquilles. Cette année, la doyenne de nos sociétés de musique instrumentale a pu étendre ses largesses et en faire profiter 300 enfants pauvres de toutes les écoles des quartiers de Moulins-Lille et Saint-Michel.

Aussi dresse-t-elle ses plus chaleureux remerciements à Mlle Blauwart, MM. Cornubert, Sempé, Kastner, Labbe, Desmet, Bailly, Darcq, Depannemacker, Ott et Garré, artistes qui ont bien voulu coopérer à cette œuvre charitable en prêtant leur gracieux concours aux diverses auditions que la fanfare a données à ce profit ; elle remercie également Mme Morénas et Mlles Bailly et Leblond, les charmantes quêteuses qui se sont acquittées d'une façon si gracieuse de la mission qu'elles ont bien voulu accepter.

Hippodrome lillois. — Le succès continue pour l'excellente troupe des Folies-Bergères à l'Hippodrome lillois.

Jamais cirque ne compta un nombre aussi considérable d'attractions. Tous les numéros sont sensationnels et passionnants. Aucun qui ne soit ordinaire.

Aussi le public fait-il grand succès à tous les artistes. Les bravos et les rappels sont nombreux et mérités. Mentionnons tout spécialement « The Royal Biographe » qui fait chaque soir l'admiration des spectateurs.

Que nos lecteurs n'hésitent pas à y aller passer une soirée qu'ils ne regretteront pas.

La direction nous prie d'informer le public qu'une soirée de gala sera donnée aujourd'hui vendredi dans laquelle les artistes accompliront les plus beaux exercices de leur programme.

Rappelons que dimanche et lundi 1er et 2 janvier il y aura grande matinée à 3 h.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES. — Avis. — La recette des « Prévoyants de l'Avenir, » section d'Hellemmes, est remise exceptionnellement au deuxième dimanche de janvier 1899.

Tombola. — La tombola, au bénéfice d'une famille nécessiteuse, qui devait être tirée le 4 décembre dernier, est remise au dimanche 1er janvier.

Les carnets non rentrés samedi soir seront considérés comme vendus.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE. — Bal du Syndicat des verriers. — Dimanche dernier, la Chambre syndicale des ouvriers verriers d'Aniche organisait son bal annuel au profit de ses membres nécessiteux.

Une foule considérable de jeunes gens se pressait dans les salons de Mme Moreau, devenus trop petits pour la circonstance.

Au milieu de la soirée, le vice-président Bourlon, en excellents termes, remercia les personnes généreuses qui par leurs souscriptions participèrent, pour une grande part à l'éclat de cette belle fête de bienfaisance.

Tous les patrons verriers de la localité se solidarisèrent en cette occurence avec les organisateurs de la fête en versant leur obole. Les commerçants souscrivirent volontiers pour les malheureux. Les commissaires firent preuve d'un dévouement inaltérable.

Mlles Ravaux Berthe, Lefebvre Angèle, Laurent Blanche, Lefebvre Haydée, Vitalien Césarine et Quévy Rachel, firent une collecte au profit du bureau de bienfaisance de la commune qui rapporta 65 francs.

A ces gracieuses demoiselles, les pauvres aussi seront reconnaissants et ne leur ménageront pas leurs plus sincères hommages.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ST-AMAND. — Une ville sans pompiers. — Depuis plus de deux ans, la ville de St-Amand n'a plus de pompiers. La faute en est à la municipalité, qui parait se soucier de la sécurité des habitants comme un poisson d'une pomme.

Une belle compagnie de pompiers existait autrefois, ayant à sa tête le dévoué M. Bauduin. Le matériel étant extrêmement défectueux, le capitaine, M. Bauduin réclama auprès de l'administration ce qui lui était nécessaire pour remplir la mission qu'il avait acceptée.

La municipalité restant sourde à ses demandes de matériel, M. Bauduin démissionna et avec lui tout le corps de pompiers.

Un an plus tard, la municipalité fit une démarche auprès de M. Bauduin, pour lui demander de reformer sa compagnie. M. Bauduin refusa.

La question resta pendante, jusqu'à la dernière réunion du conseil municipal, où l'on proposa la création d'une société dite de secours, qui comprendrait un directeur, un secrétaire, un trésorier et 25 hommes appartenant à divers corps de métiers.

Les sociétaires toucheraient chacun une indemnité de 3 fr. par manœuvre et le double à chaque incendie.

Cette proposition obtiendra-t-elle. Nous le désirons pour la sécurité publique mais il est certain que la population préférerait avoir comme autrefois, une belle compagnie de pompiers.

Syndicat des métallurgistes. — Le syndicat des ouvriers métallurgistes organise pour le 1er janvier un grand bal suivi de tombola.

Tous ceux qui prendront une carte d'entrée pour le bal auront droit à un billet de tombola.

A 11 heures du soir, grande bataille de confetti et de serpentins.

Bal au Moulin-des-Loups. — A l'occasion du nouvel an, le citoyen Thion-Duranton donnera un grand bal au Salon Amandinois, place du Moulin-des-Loups.

Vol d'un cheval. — Une enquête est ouverte au sujet du vol d'un cheval commis chez M. J.-B. Vanderbecque.

On croit que le voleur a filé en Belgique.

TOUTES, TOUTES

Prenez vingt femmes dans la ville,
Prenez-en cent, prenez-en mille :
Toute, auront, j'en fais pari,
Le fin *Congo* pour favori.

Andréas Lunois, au savonnier
Victor Vaissier.

Etrennes 1899

Articles nouveaux et uniques donnés par la Société des Constructions *l'Etoile*, à des prix très réduits jusqu'au 20 janvier. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Prime unique : Il sera donné gratis à tout acheteur jusqu'au 2 janvier, un beau remontoir en métal oxydé d'une valeur de 5 fr. et garanti.

AVIS. — Il ne sera donné que 300 montres en prime.

1° Bicyclettes neuves depuis 100 fr. — D'occasion : 50 fr., paiements mensuels ;

2° Le plus beau cadeau de l'année, **Le Phono-grapho**, merveilleux appareil enregistrant la parole, le chant, musique, etc., les répétant distinctement indéfiniment. La boite complète, avec notice, accessoires, 12 cylindres de rechange, jusqu'au 20 janvier : 15 fr. Après : 26 fr.

3° Magnifique revolver à 6 coups : 20 fr. Jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

4° Mutoscope. Bel appareil de salon, vues animées. — Très curieux appareil avec 54 vues. Prix exceptionnel : 12 fr. au lieu de 25 francs.

5° **Grande Originalité.** — La Grande Roue de Paris :

1° Pendule originale en bronze. Haute Nouveauté : Les 100 premières, 18 fr. au lieu de 30 fr. ;

2° Cave à liqueurs, 12 wagons contenant chacun 2 verres, au centre, plateau avec 4 carafons : Les 100 premières, 19 fr.

6° Métal anglais, argenté 1er choix :

1° Ecrin contenant 12 couverts (cuillers et fourchettes), 12 couteaux et 12 cuillers à café. Prix exceptionnel jusqu'au 20 janvier : 20 fr. ;

2° Pour 6 personnes seulement, jusqu'au 20 janvier : 11 fr.

7° Plateau, Cafetière ou Théière, Sucrier, Crémier, Pince à sucre (métal blanc, argenté 1er choix), Prix d'étrennes. Pour 12 personnes : 30 fr. ; pour 6 : 11 fr.

8° Beau Réveil-matin, bronze original avec 2 flambeaux. La garniture : 9 fr.

Usine à Coventry (Angleterre).

Adresser les communications à M. DE BELON, agent général, 28, rue Condorcet, Paris.

VOICI L'HIVER

c'est-à-dire le moment où chacun doit prendre beaucoup de précautions pour supporter gaillardement le froid et l'humidité, causes de tant de maladies.

L'une des principales est de se réconforter le plus souvent possible, et surtout avant chaque repas, avec un verre de l'incomparable

APÉRITIF **BANYULS-TRILLES**

soigneusement préparé avec du **Vieux Vin de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** et uniquement recommandé par MM. les Médecins.

Dans tous les Cafés et les **Bons Estaminets**

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

LE SOCIALISME AU JOUR LE JOUR

Propriétés et Profits capitalistes
Autour d'une Grève
Leurs Remèdes
La Solution
Varia

PAR

JULES GUESDE

UN FORT VOLUME IN-18 (450 PAGES)

Pour les Groupes et les Membres du Parti

2 fr. 50 au lieu de **3 fr. 50**

Adresser les Demandes au SOCIALISTE

5, rue Rodier, PARIS

BOURSE DE LILLE

du 29 décembre

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Aniche	....	17000	16800
Anzin	5490	5500	5475
Bruay	....	....	39600
Bully	3120	3125	3115
Carvin	1275	1300	1275
Courrières	....	2200	2185
Douchy	985	990	980
Dourges	20800	21000	....
Escarpelle	800	805	800
Lens 100e	472	475	472
Liévin	1900	1900	1875
Meurchin	....	9700	9500
Ostricourt	....	1110	1075
Vicoigne	....	23700	23500

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*.
28, Rue de Fives, 28.

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE. — N° 19

COUSIN-COUSINE

ROMAN INÉDIT

PAR

GÉRAULT-RICHARD

PREMIÈRE PARTIE

NUIT ROUGE

XIII
Un forban

» Il nous avait trompés sur le bilan de l'association, comme il l'avait précédemment trompé mon père en lui prédisant une faillite prochaine, Il me fut facile de connaître l'exacte vérité. Le premier ouvrier que je rencontrai m'affirma que jamais l'activité des fours à chaux n'avait été plus grande. Enfin, j'entendis plusieurs habitants du bourg annoncer devant moi, à l'auberge, que mon oncle leur avait acheté leurs champs pour les annexer au parc du château.

» D'ailleurs, il me suffisait de réfléchir une minute pour me convaincre de sa supercherie.

» Ne nous avait-il pas annoncé, après la mort de mon père, qu'il allait mettre en vente les fours et les propriétés ? Il n'en avait rien fait.

» Je découvris facilement alors l'abominable stratagème inventé par cet homme. Les nouvelles alarmantes envoyées à mon père, qu'il croyait incapable de *supporter le voyage en France*, avaient pour but de l'amener à consentir à une liquidation qui lui eût permis de s'emparer d'un seul coup de cette fortune qu'il convoitait.

» Mon père n'eût pas hésité, en effet, à lui signer toutes les procurations possibles, tant il avait confiance en lui. Son brusque retour à Vauguérins, l'inspection qu'il fit des livres de comptabilité avaient évidemment compromis la réussite de ce criminel projet. Mais la fatalité, propice aux méchants, et cruelle aux honnête gens, voulut que mon père expirât avant d'avoir pu mettre ma mère au courant. D'autre part, la malheureuse femme, abîmée de douleur, se livra sans défiance aux ruses de Julien Chaumont.

» Quand j'eus acquis la certitude absolue de ce que je viens de vous exposer, je pensai de suite à réclamer à qui de droit la restitution de la fortune paternelle. Aux premiers mots, Julien Chaumont entra dans une telle colère que sans l'intervention des assistants, il se fût certainement porter sur moi à des voies de fait.

» Malgré la vanité de cette première tentative, je ne me décourageai point. Je résolus d'aller prendre conseil du plus vieux client de mon père, celui-là même dont Julien nous avait annoncé la faillite. A la suite du malheur qui nous frappait, il avait écrit à mère une lettre touchante pour l'assurer de sa plus profonde sympathie.

» Je me rendis à Alençon où il demeurait alors et où il demeure sans doute encore.

» Je voulus d'abord lui exprimer le chagrin que nous avait causé sa ruine commerciale. Il *me regarda d'un air étonné* et sembla ne pas comprendre ce que je lui disais. Ce *fut seulement lorsque* je lui eus apporté la nouvelle transmise *par Julien Chaumont à mon père qu'il* saisit le sens de mes paroles.

— Malheureux ! s'écria-t-il, vous avez été les jouets d'un homme sans scrupules. Jamais je n'ai fait faillite. Jamais même je n'ai retardé d'un jour le paiements de mes traites. Au contraire j'augmente chaque année le chiffre de mes commandes.

» Je lui demandai de m'indiquer le moyen de ramener mon oncle et mon spoliateur à de meilleurs sentiments.

— J'irai le voir avec vous, me répondit-il. Nous verrons bien si, en ma présence, il osera persister dans ses odieuses manœuvres.

» Dès le lendemain nous prenions le train pour le Mans. Au moment de descendre du train, nous aperçûmes Julien Chaumont qui montait dans celui de Paris. M. Bodereau, notre client, courut à la portière de son wagon et l'informa de l'objet de son voyage. Il le pria de remettre son départ au lendemain.

« Julien se perdit dans des explications embrouillées qui n'avaient évidemment d'autre but que de lui faire gagner du temps. En effet, avant qu'il eut rendu une réponse précise, le train se mettait en marche. Il cria à M. Bodereau :

— Je resterai sans doute absent jusqu'à la fin du mois prochain. Ecrivez-moi, je vous répondrai.

» Quand nous nous retrouvâmes seul à seul dans la cour de la gare, M. Bodereau me dit d'un ton attristé :

— Mon pauvre enfant, vous ne retirerez rien de cet homme autrement que par la *force*.

» Si vous m'en croyez, nous conterons *votre histoire à quelque avoué qui* se chargera d'amener votre oncle à composition. Au besoin, je vous avancerai les frais du procès.

» Il me restait quinze mille francs. Cette somme me permit de ne pas recourir à l'obligation de ce brave homme que je remerciai de tout mon cœur. L'avoué nous affirma que l'affaire n'offrait aucun risque et qu'avant un an Julien Chaumont aurait rendu gorge.

» Hélas le procès dura trois ans. J'y employai tout mon temps et tout mon argent. Votre père avait gagné l'avoué qui égara certaines pièces parmi les plus importantes.

» Il me fallut les reconstituer, puis confier mon affaire à un autre avoué. Mais alors nous nous butâmes à un parti pris des juges qui accordèrent à mon adversaire toutes les remises qu'il sollicitait.

» Au bout de trois ans, malgré une parcimonie extrême, je me trouvai sans ressources. Par discrétion je n'avais pas voulu, jusque-là, mettre à profit l'offre si obligeante que m'avait faite M. Bodereau. J'y songeai, alors ; je lui écrivis et j'appris que grâce à une coalition formée par Julien Chaumont contre lui, il avait succombé. Le malheureux condamné pour banqueroute simple était en prison. Il payait de sa fortune, de son honneur et de sa liberté le crime d'avoir pris parti pour moi.

» J'envisageai l'étendue de mon désastre : sans argent il me devenait impossible de lutter.

» Je n'avais donc qu'un espoir : c'est que mon oncle assurerait au moins à mon frère les moyens de vivre et de s'instruire en échange de mon désistement.

» Je voulais lui apporter de vive voix ces propositions, décidé à *supporter toutes* ses injures et tous ses sarcasmes. Il me reçut sur le pas de la porte de son bureau et, quand je lui eus offert mon dé*sistement et l'abandon de ce qui me re*venait de l'héritage paternel, il affecta de rire aux éclats :

» — Ah ! ah ! elle est bien bonne ! Monsieur m'offre de ne plus poursuivre un procès qu'il sait perdu. C'est trop d'obligeance en vérité. Ah, ah !... »

» Quelle humiliation je subissais à l'entendre ! Enfin il calma son hilarité :

» — Cependant, dit-il, je ne puis oublier que tu es mon neveu, ton frère aussi !

» Il se remit à rire aux éclats, et reprit :

» — Bien que je n'aie à me louer ni de ta mère ni de toi, puisque vous vous êtes conduits à mon égard comme des propres à rien, je t'offre une place dans une banque qu'un de mes amis dirige au Mans. Plus tard je verrai à te prendre ici comme comptable si tu te conduis bien.

« J'acceptai, je songeai à mon frère qu'il me fallait élever, et cette seule pensée m'eût déterminé à tous les sacrifices. Mais quand je vis à quelle besogne on me destinait dans cette banque qui n'était en somme qu'un coupe-gorge, une véritable forêt de Bondy. Quand je dus refuser à différentes reprises de prêter mon nom pour diverses opérations de votre père qui, à tout autre, eussent sans doute valu le bagne, je m'enfuis sans même réclamer mes appointements.

» Je retournai à Paris où j'avais laissé mon frère à la garde de notre voisin, un rétameur. C'est lui qui m'a appris ce métier, car après avoir battu le pavé pendant quinze jours, je me rendis compte *que le mieux était encore* de demander à mes bras mon pain de chaque jour.

» Je travaillai ainsi pendant cinq ans. Par malheur, mon ami quitta Paris pour son village où l'attirait cette ambition de posséder un coin du sol natal qui travaille tant de ruraux exilés aux villes. L'envie me vint d'entreprendre mon tour de France. Est-ce besoin de vous dire que je me dirigeai d'abord vers la Sarthe ? J'avais de nouveau confié mon petit frère à mon compagnon de travail qui l'avait emmené avec lui et je m'étais confectionné une voiture semblable à celle d'à présent.

» Il y a trois ans que je vins à Sillé pour la première fois en qualité de rétameur. Ma barbe avait poussé très abondante et très noire. Le voisinage du fourneau et l'usage de l'étain avaient bronzé mon teint et fait de moi une sorte de gitano. Je demeurai à Sillé pendant huit jours et je réussis même à m'introduire à Vauguérins...

» Comme Julienne laissait échapper un geste, le prisonnier lui demanda :

— Vous vous souvenez peut-être de cette visite ?

— Oui, répondit-elle.

Elle n'en dit pas davantage et reprit son attitude muette.

Pierre Chaumont continua :

Puisque vous m'avez ordonné de ne vous rien cacher, je vous obéis.

(A suivre).